

**Arrêté ministériel portant désignation de spécialistes  
auprès du service de l'enseignement à distance**

**A.M. 25-09-2013**

**M.B. 21-11-2013**

La Ministre de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,

Vu le décret du 18 décembre 1984 organisant l'Enseignement à Distance de la Communauté française;

Vu l'arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 27 décembre 1984 portant création de cours à distance de la Communauté française;

Considérant les besoins de recrutement relatifs à divers projets de tutorat et de conception de cours;

Considérant la procédure de sélection et la correspondance du candidat avec le profil recherché,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - Les spécialistes identifiés ci-après sont désignés à l'Enseignement à distance jusqu'au 31 août 2015 :

- Madame Christine GYSELS, Licence en Communication ;

- Madame Laurence LIENARD, Licence en Sciences psychologiques et pédagogiques ;

- Madame Monique WUSTERFELD, Licence en Journalisme et communication

**Article 2.** - Le présent arrêté entre en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2013.

Bruxelles, le 25 septembre 2013.

Mme M.-M. SCHYNS